

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS Convention CS20/3410	Echantillon prélevé par	: GB - AB CONCEPT
N° d'enregistrement	: 2100323	Date de prélèvement	: 19/01/21 à 13:28
Nature du prélèvement	: EAU DE MER	Date d'arrivée au laboratoire	: 20/01/21 à 7:40
Lieu du prélèvement	: P07007 - 2021-01-01 PLAGE PAÏC KALEONE / HIENGHENE	Date début d'analyse	: 20/01/21
Type du prélèvement	: AUTRE	Date de validation	: 22/01/21
Niveau du prélèvement	: AUTRE	Température du contenant	: 5,3°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de qualité(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	----------------------	--------------------------

PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES

Escherichia coli.....	368	NPP/100 ml	1000	15
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 9308-3)				
Entérocoques.....	828	NPP/100 ml	370	15
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 7899-1)				

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES

Température in situ.....	28,5	°C		0,1
(Méthode d'analyse : SONDE TEMPÉRATURE)				

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés non conformes à la réglementation

Présence d'entérocoques en nombre supérieur à la limite de qualité fixée à 370/100 ml.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 22 Janvier 2021



Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS Convention CS20/3410	Echantillon prélevé par	: GB - AB CONCEPT
N° d'enregistrement	: 2100324	Date de prélèvement	: 19/01/21 à 13:32
Nature du prélèvement	: EAU DE MER	Date d'arrivée au laboratoire	: 20/01/21 à 7:40
Lieu du prélèvement	: P07008 - 2021-01-01 PLAGE TJE KALEONE / HIENGHENE	Date début d'analyse	: 20/01/21
Type du prélèvement	: AUTRE	Date de validation	: 22/01/21
Niveau du prélèvement	: AUTRE	Température du contenant	: 5,3°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de qualité(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	----------------------	--------------------------

PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES

Escherichia coli..... (Méthode d'analyse : NF EN ISO 9308-3)	453	NPP/100 ml	1000	15
Entérocoques..... (Méthode d'analyse : NF EN ISO 7899-1)	1235	NPP/100 ml	370	15

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES

Température in situ..... (Méthode d'analyse : SONDE TEMPÉRATURE)	28,5	°C		0,1
---	------	----	--	-----

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés non conformes à la réglementation

Présence d'entérocoques en nombre supérieur à la limite de qualité fixée à 370/100 ml.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 22 Janvier 2021



Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a